

Des associations pour vous soutenir :

- **UNAFAM** (Union NAtionale des FAMilles et proches de malades psychiques)
3 rue Déodat de Séverac, 66000 Perpignan
Permanences d'accueil tous les mardis après-midi sur RDV
Tél. : 06 88 59 08 62 / 66@unafam.org
- **SÉSAME AUTISME**
Association de parents, amis et personnes vivant avec un trouble du spectre de l'autisme
Tél. : 04 68 51 09 92
sesameautisme.languedocroussilon@orange.fr

Des groupes d'entraide mutuelle pour créer des liens :

- **La Maison Bleue**
1 rue du Marché de Gros, 66000 Perpignan
Tél. : 06 68 51 42 46 / Port. : 06 17 43 08 73
- **GEM'ça**
5 place de la République, 66500 Prades
Tél. : 04 68 04 98 28 / gemca66@gmail.com
- **GEM l'Escale**
25 rue Charles Bozon, 66000 Perpignan
Tél. : 07 82 86 30 26
- **ARGOS 2001**
Association d'usagers souffrant de troubles bipolaires
Ligne d'écoute, du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 18h à 20h seulement le mercredi
Tél. : 01 46 28 01 03



CENTRE HOSPITALIER DE THUIR - Commission des Usagers
Avenue du Roussillon • BP 22 - 66 300 THUIR
Tél : 04 68 84 67 00 • Fax : 04 68 84 65 50
direction.generale@ch-thuir.fr

www.ch-thuir.fr



Réponses aux questions
des proches et familles
d'une personne hospitalisée

De la détresse émotionnelle
à la compréhension
de la situation vécue





Réponses aux questions

• Les visites sont-elles autorisées ?

Les visites peuvent ne pas être autorisées dans un premier temps. Il est important de contacter le secrétariat de l'unité concernée avant tout déplacement.

Pour information : une cafétéria est à votre disposition dans l'enceinte de l'hôpital. Ouverte 7 jours/7, de 10h à 12h et de 14h30 à 17h, d'avril à octobre et de 10h30 à 12h et de 14h30 à 17h30, de novembre à mars.

Actuellement, dans le contexte de la COVID-19, seule la vente à emporter est possible.

• Est-il possible d'apporter du linge ou d'autres affaires ?

Oui, il est possible d'apporter des vêtements, des livres, etc. Si les visites ne sont pas autorisées, vous pouvez déposer le sac à l'accueil de l'établissement. Un membre du personnel se chargera de le transmettre au patient.

• Comment obtenir des nouvelles d'un patient ?

Les renseignements d'ordre médicaux ne pourront vous être communiqués qu'avec l'accord du patient et lors d'un entretien médical où il sera présent. Toutefois, vous pouvez vous rapprocher des équipes soignantes ainsi que du cadre de santé qui pourra vous informer sur le quotidien du patient.

• Où trouver de l'information à la suite d'une hospitalisation à la demande d'un tiers ?

Il est préconisé de se mettre en contact avec l'équipe soignante et des associations pour répondre à vos questions et vous accompagner.

Pour toute question relative à la prise en soin d'un patient, les familles et proches sont invités à prendre contact avec l'équipe soignante et / ou le cadre de santé :

- Accueil de l'établissement : 04 68 84 66 00
 - Secrétariat unité A, tél. : 04 68 84 66 30
 - Secrétariat unité B, tél. : 04 68 84 66 50
 - Secrétariat unité C, tél. : 04 68 84 64 60
 - Secrétariat unité D, tél. : 04 68 84 66 20
 - Secrétariat unité E, tél. : 04 68 84 66 11
 - Secrétariat unité F, tél. : 04 68 84 66 40

Des programmes pour vous accompagner :

➤ **Programme BREF**, destiné aux proches et familles de personnes prises en charge en psychiatrie

Centre de réhabilitation psychosociale

Tél. : 04 68 09 35 48 / crps.perpignan@ch-thuir.fr

➤ **Programme PROFAMILLE**, destiné aux proches et familles de personnes souffrant de schizophrénie ou de troubles apparentés

Centre de réhabilitation psychosociale

Tél. : 04 68 09 35 48 / crps.perpignan@ch-thuir.fr

